

REPUBLICQUE DU TCHAD

\*\*\*\*\*

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

\*\*\*\*\*

PRIMATURE

\*\*\*\*\*

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA  
PECHE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL

\*\*\*\*\*

DIRECTEUR DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DUB  
CONTENTIEUX

Unité - Travail - Progrès

وحدت - لمع - قدح و



دائمت فيرومچ  
\*\*\*\*\*

فيرومچ لاسائير  
\*\*\*\*\*

ءارزولا سائير  
\*\*\*\*\*

في لاسيلا مورثالا و في بيلا قرازو  
قامد سطا في ميثالا و  
\*\*\*\*\*

Arrêté N° 019 /PR/PM/MEPDD/SG/2025

Portant mise en place d'un Comité chargé d'élaborer les textes d'application de la Loi  
N°023/PR/2024 du 15 octobre 2024 portant protection de l'Environnement

**Le Ministre de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable**

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N°064/PR/2025 du 04 février 2025, portant nomination d'un Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement et le texte modificatif subséquent ;

Vu le Décret N°0112/PR/PM/2025 du 17 février 2025, portant rectificatif du décret  
N°0065/PR/PM/2025 du 06 février 2025, portant nomination des Membres du  
Gouvernement ;

Vu le Décret N°0030/PR/PM/2024 du 26 juin 2024, portant Structure Générale du  
Gouvernement et Attributions de ses Membres ;

Vu le Décret N°0242/PT/PM/MEPDD/2023 du 13 février 2023, portant Organisation et  
Fonctionnement du Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement  
Durable ;

Vu la Loi N°023/CNT/2024 du 15 octobre 2024, portant protection de l'Environnement

Vu les nécessités de service.

**Sur proposition du Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement,  
de la Pêche et du Développement Durable**

**ARRETE :**

**Article 1** : Il est mis en place un Comité chargé d'élaborer les textes d'application de la Loi  
N°023/PR/2024 du 15/10/2024 portant Protection de l'Environnement ;

**Article 2** : le Comité a pour mission de :

- Répertorier les principaux textes d'applications prévus par la Loi N°023/PR/2024 portant Protection de l'Environnement ;
- Lister les textes d'application à élaborer prévus par la loi et, les prioriser ;
- Définir les Termes de Références pour le recrutement, si nécessaire des consultants nationaux chargés de l'élaboration de certains textes d'application de la loi ;
- Élaborer si possible certains textes d'applications de la loi 023/2024 ainsi que ceux de la loi N°019/PR/2019 portant ratification de l'ordonnance N°043/PR/2018 du 31 août 2018 portant orientation agrosylvopastorale et halieutique;
- Identifier les sources de financement possible et mobiliser les ressources nécessaires pour les activités y afférentes ;